

COORDINATION DES SYNDICATS CGT- TotalEnergies

Paris La Défense, mardi 4 juin 2024

ACCORD INTERESSEMENT/PARTICIPATION 2024-2029 : Une négociation décorrélée des bénéfices records et des richesses créées

Rappel de l'ancien accord et des différentes propositions :

Indicateurs	Aujourd'hui (accord 2021-2023)	Proposition direction 1
Durée	3	5
Tacite reconduction	Non	Oui
Formule (loi : max 20%)	11%	11%
Répartition	6.6% égalitaires	6.6% égalitaires
Financier 7%	ROE : 3% <i>(bornes : 6-10%)</i> ROE comparé : 4%	ROE : 3% (bornes : 10-17%) ROACE comparé : 4%
Sécurité 2%	TRIR : 1,6% Bornes : 0,8 / 1,30 (-0,05/an) FAT : 0,4% si 0 décès	TRIR : 1,6% Bornes : 0,8 / 1,30 puis -0,05/an FAT : 0,4% si 0 décès
Climat 1%	Emissions GES en valeur absolue Bornes : 6 / 6,25 M CO2 – Progression linéaire	Intensité carbone Raffinage pour 2/3 Bornes : 0,17 / 0,18 tCO2e/t traitée puis -0,01 / an Intensité carbone Pétrochimie pour 1/3 Bornes : 1,8/1,9 tCO2e/t produite puis -0,1 / an
Local 1%	RSE : Action ! : 0,5% Borne : 10/20 – Progression linéaire Critère PROX : 36 UT – négo locale 0,5% Supplétif ROE : 17%	RSE : Action! Sans teambuilding solidaire SSC: 0,5% Borne: 10/20 – Progression linéaire - puis 5%/an Critère PROX: 36 UT – négo locale 0,5% Supplétif ROE: 20%
Surperformance		Si bénéfice net fiscal > 1G€, ouverture d'une négociation dédiée

Proposition commune des 4 OSR présentes et proposition finale de la Direction :

Indicateur	Proposition commune	Proposition finale
Durée	3	5 ans avec revoyure conditionnelle
Tacite reconduction	Oui	Non
Formule (loi : max 20%)	12% + X% surperformances à définir	11% + 1% surperformance
Répartition	7,33% égalitaires	6,80% égalitaires
Financier 7%	ROE : 4% (bornes : 6-13%) ROE comparé : 4%	ROE : 4% (bornes : 6-13%, bornes du PDG révisées si les siennes changent !) ROACE comparé : 3%
Sécurité 2%	Suppression du critère Décès et mise en place d'une pente plus douce (baisse de -0,03/an contre - 0,05/an)	TRIR : 1,6% Bornes : 0,9 / 1,40 puis -0,05/an FAT : 0,4% si 0 décès
Climat 1%	Ne pas faire supporter uniquement à la pétrochimie et au raffinage ce critère	Intensité carbone Raffinage pour 2/3 Bornes: 0,17 / 0,18 tCO2e/t traitée puis -0,01 / an. 3 sites uniquement concernés: Donges, Normandie et Feyzin pour la partie Raffinage Intensité carbone Pétrochimie pour 1/3 Bornes: 1,8/1,9 tCO2e/t produite puis -0,1 / an 2 sites uniquement concernés pour les partie pétrochimie. Normandie et Feyzin
Local 1%	Suppression du critère Prox	RSE : Action! Sans teambuilding solidaire 0,5% en local; 0,5% au bornes SCC Borne: 10/15 – Progression linéaire - puis 3%/an
Surperformances	NA	Si bénéfice net fiscal SSC >800M€ + clause alternative basée sur MBA > 35G\$



COORDINATION DES SYNDICATS CGT GROUPE TotalEnergies

Paris La Défense, mardi 4 juin 2024

La proposition commune montrait l'attachement des OS à supprimer le critère décès, à augmenter l'enveloppe (+1% ROE), en ajoutant en cas de bénéfices exceptionnels, une enveloppe conséquente dont les seuils de déclenchement restaient à déterminer.

La CGT s'était engagée dans cette négociation avec la volonté d'améliorer cet accord au bénéfice des salariés tout en tenant compte des résultats de TotalEnergies sur les 3 dernières années, la proposition commune en était la démonstration! Dès le début de cette négociation, la CGT a averti la Direction qu'elle se plaçait dans une dynamique de signature, ce qui aurait été une première pour notre Organisation Syndicale.

En ouverture de la dernière réunion qui s'est tenue le 7 mai, toutes les organisations syndicales ont successivement indiqué à la Direction que le compte n'y était pas. La CGT a indiqué à l'ensemble des OSR du Socie Social Commun que la Direction ne pouvait se priver d'un accord IP, tant sur le plan social que sur le plan médiatique. Que si unanimement la proposition commune était le point de départ de cette négociation, alors la Direction serait contrainte de revoir ses positions et propositions.

Qui peut croire que la direction assumerait de ne pas avoir de signataire sur ce sujet alors qu'elle en fait un axe de communication majeur auprès des médias, surtout avec une revendication intersyndicale exposée plus haut.

La Direction a balayé d'un revers de la main la proposition intersyndicale, a sévérisé plusieurs indicateurs de déclenchements des différents critères par rapport au précédent accord, en instaurant par ailleurs un critère de surperformance où le 1% supplémentaire sera hypothétiquement atteignable.

En l'état, pour la CGT, cet accord n'est pas cohérent avec les résultats du Groupe qui sont astronomiques. Les propositions auraient pu permettre aux salariés de récupérer une part plus importante des richesses qu'ils contribuent à créer chaque jour, de mieux valoriser le partage des richesses au sein de notre Entreprise. La réponse a été un refus de partager davantage. La CGT craint par ailleurs que les montants d'IP distribués sur les 5 prochaines années soient inférieurs par rapport au dernier accord, à cause de la sévérisassions des seuils de déclenchements expliqués dans les tableaux au recto de ce tract.

Bien que la CGT défende un salaire fixe garanti et intégralement soumis aux cotisations sociales, la CGT a été force de proposition tout au long de cette négociation. Mais elle n'a pas été entendue.

Nous constatons que la Direction ne souhaite pas voir la signature unanime des OS sur cet accord éloigné de la proposition intersyndicale. Pour la CGT, il est impossible de réussir à convaincre du bienfondé d'apposer une signature sur cet accord alors qu'il risque de produire moins d'effet sur la future période des 5 ans à venir par rapport au dernier sur la période de 3 ans passés!

LA CGT NE SIGNERA DONC PAS L'ACCORD IP 2024/2029

Contact: 01 47 44 69 38

Portable: 06.17.82.59.06 Pour être plus fort Ensemble Syndiquez-vous à La CGT

WWW.groupe-cgttotal.fr

